

Transfert de la maîtrise d'ouvrage au CMN

Le directeur de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Michel

Clément, a présenté, ce 4 février, aux organisations syndicales la position

du ministère suite au CTPM du 18 décembre 2008 et au rapport Godderidge-Salins sur le transfert de la maîtrise d'ouvrage des monuments

historiques au Centre des Monuments Nationaux.

Lisez le communiqué ci-dessous.